



Association de Classe Diam 24 one design

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire

Le 8 décembre 2018 à 10H00, au Nautic à Paris

Le Président a convoqué ce jour à l'Assemblée Générale Ordinaire les membres de l'Association « Association de Classe Diam 24 OD », les utilisateurs des Diam 24 od (propriétaires et/ou skippers),

Etaient présents :

Les adhérents de la Classe Diam 24 OD :

Membres du CA :

Vianney ANCELLIN (*membre du CA – trésorier, chantier ADH inotec et Fondateur*)

Julie BARRES (secrétaire)

Christian DULOT (président)

Claire LEROY (*Vice-Présidente représenté par Sophie de Turckheim*)

Daniel SOUBEN (administrateur)

Absents excusés : Franck CITEAU, Stéphane FRETAY

Membres Associés :

Thierry DOUILLARD

Valentin BELLET

Jules BIDEGARAY

Adhérents :

Emeric DARY

Sophie DE TURKHEIM

Foucault DELAPLACE

Xavier FLINOIS

Mady FOBERT (*BE Brussel et Association Ozons*)

Nicolas HONOR

Sandro LACAN

Cyrille LE GLOAHEC

Pierre MAS

Clément MEISTER (*VAD 1 et VAD 2*)

Tim MOURNIAC

Lauranne METTRAUX

Nelson METTRAUX

Teva PLICHART

Solune ROBERT

Matthieu SOUBEN

Bernard STAMM



Absents et Représentés

Loïc FEQUET *par Vianney ANCELLIN*

Pierre Loïc BERTHET *par Cyrille LE GLOAHEC*

Non Adhérent

Vincent BOUVIER

Anouk COLETTE

Damien HIEL

Adrien KORNILOFF

L'ordre du jour était le suivant :

- Rapport moral du Président pour l'année 2018
- Présentation du calendrier pour 2019
- Rapport moral du Trésorier pour l'année 2018
- Election des membres du CA : élection d'un administrateur à la place de Franck CITEAU démissionnaire
- Présentation des modifications apportées pour 2019
- Règles de classe : intégration aux règles de avenants 2018, nombre de voiles neuves en plus pour la saison 2019
- Fixation cotisation 2019

L'Assemblée Générale s'est déroulée sans respect formel de l'ordre du jour.

Les points non évoqués sont développés ci-dessous en italique.

1- Calendrier saison 2019 :

Tour Diam Series 2019 (anciennement Diam Series)

Cette année les régates préparatoires d'avant tour seront nommés les Tour Diam Series (GP grande motte, GPA, GP Guyader, GPEN, Normandie Cup)

Une communication spécifique sera dédiée à ces épreuves pour leur donner une plus grande visibilité.

ASO doit doter la classe d'un budget pour cela, la classe dispose d'un budget communication ces moyens seront mis en commun afin de déléguer sur ces épreuves des moyens de communication spécifiques et dédiés.

Un cahier des charges doit être établi et validé en CA afin de solliciter un professionnel de la communication.



Epreuves Diam racing et Diam Regatta

Les épreuves Diam racing et Regatta qui sont des épreuves plutôt dédiées aux « Régatiers-Armateurs »

Un classement national spécifique regroupant ces épreuves sera édité après chaque épreuve et en fin d'année le classement national.

World Diam Tour 2019

Pour 2018 : le premier classement WDT est le suivant

Diam d'or : Oman

Diam d'Argent : Poujoulat

Diam de bronze : Beijaflore

Pour la saison 2019 les gagnants auront la possibilité de courir toute la saison avec le Diam or, argent et bronze dans leur Voile. Ce logo sera redevenant noir la saison suivante.

En 2019 4 épreuves seront proposées pour le Classement WDT :

Le **SATT** en février 2019

Le **Tour Voile** en juillet 2019

La **Nastro Rosa** (Tour d'Italie) fin septembre début octobre 2019

Le **Grand Prix Pacifique des Jeux** (novembre 2019)

Au niveau international :

La classe anglaise qui s'est créé en 2018 propose 5 dates de régates au UK pour 2019 :

Vice Admiral's Cup - Cowes Royal Ocean Racing Club 10 au 12 mai

Nationals Plymouth - 30 mai au 2 juin

Round The Island Race Cowes Royal Ocean Racing Club 26 au 29 juin

Cowes Week - Royal Ocean Racing Club 10 au 13 août

Bembridge Autumn Cup - Bembridge - 7 et 8 sept UK

L'an dernier certains équipages français avaient traversé la manche pour affronter les anglais. Avec succès puisque Benoit Champahnac et son équipage finissent 11^{ème} au scratch sur le Tour de l'île de Wight.

Programme Raid

Comme l'an dernier en Suède, un raid découverte sera organisé Raid Croatie par « Com end Sea » du 13 au 19 juin 2019.

Vianney ANCELLIN rappelle :

Contrôles : que pour cette nouvelle saison l'objectif est de continuer à former des contrôleurs de classe pour qu'il soit présent sur l'ensemble des épreuves du circuit.

Il fait remarquer que certaines épreuves ont manqués de rigueur sur le contrôle des certificats de conformité.

Cette année il sera demandé aux organisateurs une vigilance sur le contrôle systématique des certificats de conformité.

Pour rappel : pas de certificat D24od ou un certificat D24od non conforme ne permet pas de courir en série Diam24od.



D-rules (<http://www.drules.eu/>) est une application sur PC à votre service, pour la tenue à jour des certificats D24od, et une application pour smartphone (téléchargeable gratuitement) pour les contrôles.

Easy Regatta : un nouveau concept de la pratique la régates est proposé par le chantier, de nouveaux Régatiers-Armateurs seront accueillis cette année sur le circuit. Il permettra de tester la série, avec les formules « Easy Regatta », il s'adresse aussi aux propriétés et aux Team ne souhaitant plus démonter et transporter leur bateau, ils pourront profiter d'un nouveau service (s'adresser au chantier ADH inotec).

Classe Internationale : pour faire suite à la reconnaissance de World Sailing de la classe Diam 24od comme classe internationale et à la création de la classe Anglaise, en 2019 une association internationale Diam 24od sera constitué.

2- Avenant et modifications aux règles de classe :

1/Reconduction en 2019 de l'avenant 2018 sur les poids d'équipages :

Préambule :

Fonctionnement de la Classe Diam 24od :

La Classe prévoit dans ses statuts qu'elle est dirigée et administrée par un CA de 7 personnes. 6 membres élus et un membre de droit (Vianney ANCELLIN)

Les 6 membres du CA sont élus tous les deux ans par le vote des adhérents de l'association lors d'une l'AG annuelle de la Classe.

Le rôle du CA est - entre autre - de proposer au vote et de faire voter les modifications aux règles de Classe proposées entre autre par la commission technique ou le concepteur.

Le vote a lieu à la majorité simple des voix des votants.

Rôle et composition de la commission technique :

La commission technique est composée d'un Administrateur (en 2018 Franck CITEAU en 2019 Bernard STAMM élu suite à la démission de Franck CITEAU en AG semaine dernière) et de plusieurs membres associés (Valentin BELLET, Thierry DOUILLARD en 2018 et en plus Jules BIDEGARAY entré pour l'année 2019)

Le rôle de la commission technique est de centralisée les demandes et les questions techniques autour du bateau et de proposer si nécessaire des ajustement ou modification des règles.

Les règles de Classe :

Les règles prévoient qu'en cas **d'évolution définitive** de la règle, cette évolution doit être soumise au vote en AG, dans ce cas l'évolution présentée sous forme d'avenant devient définitive et la règle de Classe est modifié. En cas de modification définitive de la règle le concepteur a un droit de veto sur cette modification si elle peut poser un Pb technique, ou de commercialisation sur le produit Diam24od.

Les règles prévoient également qu'une **modification temporaire de la règle** peut intervenir dans l'année à tout moment et que dans ce cas elle est applicable dès publication sur le site Diam24od.



Discussion autour de la reconduction de l'avenant sur les poids d'équipages qui permet aux équipes de courir avec un poids mini de 210 kg en 2019 au lieu des 220 kg prévus dans les règles de Classe.

Sur la forme : Un rappel est fait à l'ensemble des adhérents présents que le CA a bien la possibilité de reconduire cet avenant sans un vote en AG (cf. note supra). Vote du CA avec majorité pour reconduction de l'avenant.

Sur le fonds : le président rappelle que cet avenant a été proposé dans le seul but de ne pas exclure d'équipages (féminin et jeune) et non pour favoriser des équipages qui ont les moyens de sélectionner plusieurs configuration d'équipages pour rendre le bateau le plus léger possible

Une discussion est portée autour du poids de « jauge » et autour du poids de performance. Vianney ANCELLIN explique que pour le chantier et l'internationalisation de la série le poids de 210 kg est un poids trop bas qui vient défavoriser les équipages étrangers et les équipages de régatiers-armateurs.

L'idée de la monotypie est de gagner sur la compétence de l'équipage et non pas sur le fait de tirer un avantage particulier de la règle.

La reconduction de l'avant permettrait un statu quo sur la saison 2019 afin de vérifier l'ensemble de poids d'équipages sur l'année et de prendre en 2019 une décision définitive à ce sujet.

Il est important de ne pas conférer un avantage sportif à certaines équipes qui tirent profit de la règle mais il ne faut pas exclure non plus les équipages féminins et jeunes

Le CA reconnaît qu'il aurait fallu s'assurer que sur un tel sujet l'ensemble des teams aient pu être consulté.

La motivation de l'avenant était basée sur l'idée de prendre une décision rapide qui puisse permettre à tous d'avancer sur le recrutement des équipes. Et que finalement n'ayant pas été diffusé en son temps à l'ensemble de teams cet objectif n'avait pas été atteints.

Le mécontentement de certains teams a été acté (CER, Damien Hiel notamment), Sophie de Turckheim a réprécisé que sans cet avenant les équipages filles n'auraient pu s'engager dans la série en 2019.

Il est décidé que d'ici le mois de juin 2019 une décision définitive serait arrêtée sur le poids d'équipage (après consultation sous forme de questionnaire de l'ensemble des équipages et recueil et analyse des poids d'équipages en avant-saison).



2/ intégration définitive dans les règles de Classe 2019 applicable au 01/03/2019 des points suivants :

- **Modification définitive de l'article C10.3.2 et ajout d'un point (l) des règles de Classe D24 (intégration de l'avenant n° 5)**
C10.3.2 (l) « *la drisse de GV se présente ainsi : Un nœud pour la voile en tête et 1 nœud pour le ris. La position du nœud de tête est à votre convenance. La position de nœud de ris est comme décrit annexe 11 : Il sera admis de faire un 2ème nœud, si les 2 nœuds sont parfaitement jointifs, accolés dans le but d'éviter de faire une couture d'arrêt afin d'éviter le glissement du nœud 1/2clé. Le transfilage, bout supplémentaire est strictement interdit entre la drisse et le point de la drisse de la GV* »
- **Intégration tel quel de l'avenant n° 2 sur la position de l'équipage en annexe 12 dans les règles de Classe D24od**
- **Modification définitive de l'article C8-2 (18) (intégration de l'avenant n° 4 point 2)**
C8-2 (18) « *Remplacer les 2 anneaux inox rattrape mou du circuit du bout de chariot de GV par 2 poulies (d'un diamètre égal ou inférieur à 30 mm) cousues aux trampolines ou maintenues avec une garcette de longueur maximum 1.80 m (d'un diamètre égal ou inférieur à 3 mm), l'utilisation d'une poulie ouvrante aux mêmes caractéristiques est autorisée* »
- **Modification du descriptif complémentaire « 4/ Position et tension des sangles de rappel » sur le point suivant :**
« *L'avant des sangles doit être cousu comme à la livraison Le point fixe du milieu doit être en place Les 2 points de fixation à l'arrière doivent être fixés aux points 2 et 5 sur le rod arrière du trampoline (transfilage).*
Il est interdit d'avoir un système de réglage rapide, seul les nœuds sont autorisés. Les tensions sont libres sans permettre un rappel excessif.
La longueur du bout du point fixe central de la sangle de rappel située au milieu du trampoline ne peut excéder 12 cm. La mesure se fait en se saisissant de la sangle de chaque côté de ce point fixe en tirant vers le haut. On mesure l'écart entre le dessous de la sangle et le dessus de l'œillet du trampoline ».
- **Utilisation des RU sur les épreuves « Tour voiles Series » :** pas d'obligation d'utilisation des pares battages sur ces épreuves. Dérogation article C5-1 des règles de Classe d24od

3/Modification de l'annexe 7 :

- **A la suite d'une question d'un équipage, modification de l'annexe 7 en précisant pour le moteur :**
« **DESCRIPTIF MOTEUR :** le moteur est marque **Torqueedo** modèle 1003 configuration spécifique développée pour chantier ADH inotec.
Il est constitué : D'un Pylon équipé d'une hélice, 1 Batterie, 1 Remote, câble alimentation, câble de commande, clé magnétique. Le pylon est monté sur une chaise en inox par ADH inotec »

4/ Voiles saison 2019 :

- **Reconduction d'un avenant 2019 pour le nombre de voiles :**



« Un jeu de voiles neuves supplémentaires est autorisé pour 2019 en plus de celui prévu dans les règles article C11-2 : le nombre de jeux de voiles neuves maximum autorisés pour la saison 2019 est de deux » (bateaux neufs : 1 jeu avec le bateau + 1 jeu supplémentaire)

La question du code zéro est abordée : Le constructeur y répond : pas d'utilisation du code zéro sur la saison 2019. Une étude sera faite cette saison sur la faisabilité d'utiliser cette quatrième voile sur le circuit en 2020.

Utilisation des anciennes voiles pendant la saison 2019 :

Pour les Tour Voile Séries : l'utilisation des gennakers 1517 est interdite, sauf pour les « régatiers armateurs » qui seront autorisés demande à la Classe D24od à utiliser les voiles des saisons précédentes sur l'ensemble du circuit.

Correctif Technique (diffusion du 28/11/2018) : Modification obligatoire sur les gennakers 1819, elle se fera chez All Purpose qui relèvera les numéros des gennaker passé chez eux en modification. **Les gennakers non modifiés sont déclassés et non monotype.** (Attention à D-rules, la modification est tracée !)

5/ Winch Harken :

Les difficultés techniques sur les winchs Harken a amène le chantier à tester un nouveau Winch Antal Il est à laisser sur l'un des bateaux du chantier depuis 1 an. Ce winch sera testé en début de saison par certains équipages.

Après essai s'il a y validation, le chantier livrera les bateaux neuf équipés de ce winch et il sera possible d'upgrader les anciens bateaux.

6/élection d'un nouvel administrateur :

Franck CITEAU a fait part de son souhait de démissionner de son rôle d'administrateur, il sera trop pris en saison 2019 sur d'autres support.

Bernard STAMM se propose comme administrateur, il est élu à la majorité des membres présents. Il prend également le rôle de responsable de la commission technique.

7/ Constitution et composition des commissions

Le CA propose de créer une **commission relations organisateurs de régates :**

C'est Daniel SOUBEN qui est responsable de cette commission pour le CA

Le rôle de cette commission est de gérer les relations entre les coureurs, leurs sponsors et les organisateurs d'épreuve Diam 24od et notamment ASO.

De faire remonter les propositions sur les améliorations sportives mais aussi en ce qui concerne les améliorations à terre, en espace de communication... qui peuvent concerner les partenaires et les sponsors.

Les membres associés de cette commission se sont proposés lors de l'AG et ont intégré cette commission Emeric DARY, Clément MEISTER, Pierre MAS et Cyrille LE GLOAHEC.

La liste des points abordés (document Excel nommé Avis de course Points à Discuter) avec les membres de la Classe lors de l'AG et qui feront l'objet d'un échange avec les organisateurs de régates est jointe en annexe de ce PV.

Association de Classe Diam24od – Port La Forêt – 29940 La Forêt Fouesnant

Tél : 33(0)298 60 62 17 – Mail : secretaire@diam24onedesign.com

Association Loi 1901 déclarée en préfecture - n° W294005811



Association de Classe Diam 24 one design

La commission technique est reconduite :

L'administrateur en charge de cette commission sera Bernard STAMM en lieu et place de Franck CITEAU, les membres associés seront cette année encore valentin BELLET, Thierry DOUILLARD et en également Jules BIDEGARAY.

8/ Publication des réunions du CA et des CR d'AG :

Pour rappel ils sont disponibles sur simple demande. Par soucis d'une meilleure communication Il est demandé en plus au CA et à la secrétaire de mettre en ligne sur le site Diam 24od les compte rendu d'AG et les CR de réunion du CA.

L'information sera donnée à tous les adhérents de l'endroit sur le site Diam 24od ou seront consultables dès janvier 2019 les CR de la Classe D24od

Points non abordés en AG faute du temps passé sur le point 1 mais devant être rappelé :

Matro : un nouveau modèle est proposé par le chantier ADH inotec, une documentation vous sera envoyée.

Adhésion : Certains équipages n'ont pas réglé leur adhésion à la Classe en 2018 : le démarrage et le rodage du système de Drules en début de saison explique cela.

Cette année aucune dérogation ne sera possible pour le paiement de l'adhésion : le certificat ne pourra être généré qu'après la vérification du paiement de l'adhésion à la classe.

Montant des cotisations 2019 : pas de vote donc reconduction du montant fixé en 2018 : 200 €.

Compte de l'Asso 2018

Le tableau ci-dessous fait état des dépenses et entrées d'argent sur le compte de l'association pour l'année 2018.

MOUVEMENTS BANCAIRES ASSOCIATION DIAM 24 OD

du 03/12/2017 AU 08/12/2018

solde bancaire **4848,33**

au 03/12/2017

2018	LIBELLE	RECETTES	LIBELLE	DEPENSES
	adhésion 2018 : 40	8000	frais tenue de compte 2018	67,95
			frais virement France	3,8
			communication 2018 Sillages au 30/08/2018	2296,8
			communication 2018 Sillages au 30/09/2018	453,60
			programme Diam 24od 2018	1080
			Prestation ADH pour la mise en place des contrôles	4500
			Location salle AG 2018	714
TOTAL 2018		12 848,33		9116,15
solde				
au 08/12/2018		3 732,18		